IUJD INSTITUT UNIVERSITAIRE JEUNES EN DIFFICULTÉ | 25 ANS DE VIE UNIVERSITAIRE!

Les dessous de PIJ

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur l'utilisation des données clinico-administratives des centres de protection de l'enfance et de la jeunesse en recherche.

Numéro 4, décembre 2022

L'Institut universitaire *Jeunes en difficulté* regroupe un ensemble de chercheurs et de professionnels qui contribuent au développement de connaissances et de pratiques sur la jeunesse en difficulté du Québec. Ses travaux portent sur les questions de maltraitance, de troubles de comportement, de délinquance, d'intégration sociale, ainsi que sur les pratiques professionnelles des acteurs qui œuvrent auprès des jeunes et des familles en difficulté.

Étudier la réunification familiale et le replacement à partir des données PIJ :

L'exemple de l'évaluation des impacts de la loi sur la protection de la jeunesse (ÉLPJ)

Rédaction : Sonia Hélie, Stéphanie Précourt, Isabelle-Ann Leclair Malette, Marie-Noële Royer, Sophie Tremblay Hébert

Québec

Cette série de bulletins propose une incursion dans le monde de la recherche et de l'évaluation à partir de données clinico-administratives tirées du Projet Intégration Jeunesse (PIJ). Depuis 2003, ces données issues des centres de protection de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ) sont utilisées dans le cadre d'une multitude de projets de recherche afin d'en savoir plus sur les caractéristiques des situations connues de la protection de la jeunesse et du système de justice pénale pour adolescent.e.s et sur les services rendus aux enfants. Les chercheur.e.s et les professionnel.le.s de recherche de l'Institut universitaire Jeunes en difficulté (IUJD) ont développé et affiné leur expertise dans ce domaine et souhaitent la partager afin de rendre ce type de recherche plus accessible aux autres chercheur.e.s, étudiant.e.s et professionnel.le.s de recherche. Dans le cadre des bulletins Les dessous de PIJ, nous vous présenterons la synthèse et l'analyse d'une étude menée à partir de données PIJ, afin d'illustrer le potentiel de ces données et les principaux défis rencontrés dans leur utilisation. Ce quatrième numéro porte sur un exemple d'utilisation des données PIJ dans le cadre d'une étude sur la réunification familiale et le replacement en contexte de protection de la jeunesse.

MISE EN CONTEXTE

En 2007, la LPJ a été modifiée de manière significative. L'objectif principal de cette réforme était de favoriser la continuité des soins et la stabilité des liens pour les enfants, notamment par l'ajout de durées maximales de placement au-delà desquelles un projet de vie permanent doit être actualisé. Parmi les modifications, figure l'ajout de l'article 156.2, qui oblige le MSSS à faire évaluer périodiquement l'impact des dispositions législatives sur la stabilité des enfants placés. C'est donc en vertu de cet article que depuis 2008, la même équipe de chercheur.e.s a réalisé les trois cycles d'évaluation (Turcotte et al., 2011; Drapeau et al, 2015; Hélie et al., 2020).

À chacun des cycles, un volet quantitatif, reposant presque exclusivement sur l'exploitation des bases de données PIJ, vise à décrire à l'échelle provinciale les trajectoires de placement, à l'aide d'indicateurs tels que le recours au placement, les types de milieu substitut privilégiés, la stabilité des placements et leur durée, ainsi que les types de projets de vie permanents actualisés et leur maintien dans le temps. Un volet qualitatif est également mené afin de décrire l'expérience de personnes concernées par le placement sous la LPJ.

Le troisième et dernier cycle de l'ÉLPJ (ÉLPJ3), a porté une attention particulière au processus de réunification familiale après un placement, ainsi que sur le maintien ou non de cette réunification.

© Institut universitaire Jeunes en difficulté, Centre intégrée universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Ile-de-Montréal, 2022

3 ENTREVUE AVEC SONIA HÉLIE, CHERCHEURE EN ÉTABLISSEMENT À L'IUJD DU CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL (CSMTL)

QUESTION ***: Vous avez été chercheure responsable du volet quantitatif de la troisième évaluation des impacts de la loi sur la protection de la jeunesse (ELPJ3) pour laquelle vous avez utilisé des données PIJ. Pouvez-vous nous résumer brièvement cette étude?***

RÉPONSE : Lors de ce troisième cycle du volet quantitatif de l'ÉLPJ3, en plus d'examiner l'évolution des trajectoires de placement depuis 2007, nous nous sommes intéressées de plus près au maintien de la réunification familiale. En effet, l'ÉLPJ2 avait déjà démontré que la réunification est le projet de vie le plus souvent actualisé à la suite d'un placement (comparativement à l'adoption, la tutelle, le placement à majorité et la préparation à l'autonomie) et que c'est le projet de vie qui s'actualise le plus rapidement. Toutefois, une portion non négligeable d'enfants réunifiés doit être replacée ultérieurement en milieu substitut. C'est ce qu'on appelle un bris de réunification. Nous avons donc constitué une cohorte d'enfants réunifiés pour identifier, parmi les données disponibles dans PIJ, dont les caractéristiques sociodémographiques de l'enfant, les motifs d'intervention et les caractéristiques des placements (durée, stabilité, type de milieu substitut), celles qui permettent de prédire un bris de réunification. L'ÉLPJ3 a aussi été l'occasion de documenter l'évolution dans les durées cumulées en placement qui ont été mesurées pour la première fois dans l'ÉLPJ2.

QUESTION ***: Vous avez utilisé des données provenant de plusieurs CPEJ, pouvez-vous nous parler du processus suivi pour obtenir ces données? Quels ont été les avantages et les défis à mener une étude multicentrique?***

RÉPONSE : Étant donné que nous souhaitions produire un portrait représentatif à l'échelle provinciale, tous les 19 établissements québécois offrant des services de protection de la jeunesse étaient visés. Comme pour n'importe quelle recherche avec des participants humains, afin d'accéder aux données administratives dénominalisées des établissements, il fallait passer à travers le processus de triple examen des recherches (scientifique, éthique et de convenance) en soumettant notre projet sur la plateforme Nagano[1] de notre établissement d'appartenance, le CIUSSS-CSMTL.

La première étape à franchir pour accéder aux données des établissements est de démontrer la valeur scientifique de l'étude. L'évaluation scientifique par les pairs, qui a été réalisée au moment du financement, a permis de satisfaire aux exigences de cette première étape, qui est d'ailleurs préalable à la suivante.

La deuxième étape est un examen **éthique** : le projet doit être approuvé par un comité d'éthique de la recherche (CÉR) du réseau de la santé et des services sociaux. Heureusement, l'évaluation éthique des projets

[1]Nagano est une plateforme de gestion des projets de recherche d'un établissement. Au Québec, la totalité des CIUSSS et certains CISSS utilisent cette plateforme.

multicentriques est centralisée. Ainsi, une fois que le CÉR-Jeunes en difficulté du CIUSSS-CSMTL a émis le certificat éthique autorisant la recherche, les CÉR des autres établissements l'ont entériné.

La troisième étape[2] est de faire examiner la **convenance** de la recherche, c'est-à-dire le caractère approprié de la mise en œuvre du projet dans l'établissement. Il s'agit, pour chaque établissement sollicité, d'évaluer la faisabilité de sa participation au projet, en tenant compte de la disponibilité des installations et des ressources qui devront être mobilisées, ainsi que de la pertinence de l'étude. Les recherches comme l'ÉLPJ3, qui s'appuient exclusivement sur l'exploitation de données administratives dénominalisées, mobilisent très peu de ressources dans chaque établissement. Un maximum d'une heure est nécessaire pour qu'un technicien informatique exécute une requête d'extraction préparée et prétestée par la Direction des ressources informationnelle du CIUSSS-CSMTL, en collaboration avec l'équipe de recherche. Malgré cela, six mois ont été nécessaires pour obtenir les lettres de convenance des 16 établissements qui ont accepté de participer[3].

Puisque l'examen de convenance des études multicentriques n'est pas centralisé, il faut faire une demande et assurer son suivi dans chaque établissement.

Bref, malgré l'inefficience et la lenteur du processus de convenance institutionnelle, le recours aux données administratives PIJ présente plusieurs avantages. Il permet de couvrir presque la totalité du territoire québécois, de constituer des cohortes qui représentent toute la population d'enfants suivis en protection de la jeunesse, de mobiliser très peu de ressources humaines dans les établissements participants, ainsi que d'éviter les biais d'échantillonnage et le manque de puissance statistique causé par des échantillons trop petits. Bien que ce ne soit pas dans les objectifs de l'ÉLPJ, les données administratives multicentriques permettraient de faire des comparaisons régionales, dans la mesure où les établissements concernés y consentent.

QUESTION : *Quelles données PIJ avez-vous utilisées?*

RÉPONSE : Le Système clientèle-jeunesse (SCJ) et le Système d'information sur les ressources intermédiaires et de type familial (SIRTF) ont été exploités[4]. Les données extraites du SCJ ont permis de créer les cohortes d'enfants à étudier et de décrire leurs caractéristiques sociodémographiques, mais surtout de documenter leurs signalements, les décisions prises et les motifs de protection invoqués à chaque étape du suivi, les mesures ap-

[2]Au moment de publier ce bulletin, l'accès aux données PIJ, si elles ne sont pas anonymes, exige une quatrième étape, l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée, tel que dicté les articles 67.2.1 à 67.2.3 de la loi sur l'accès à l'information, entrés en vigueur depuis septembre 2022.

[3]Seuls les deux établissements du Nunavik et celui des Terres Cries de la Baie-James n'ont pas pu transmettre les données demandées, car leur utilisation du système PIJ est trop récente pour permettre de documenter les trajectoires de services de manière longitudinale. Pris ensemble, ces trois établissements desservent moins de 1% de la population d'enfants du Québec.

[4]Pour plus d'explications sur les constituantes des données PIJ, consultez le premier numéro du bulletin *Les Dessous de PIJ*

© Institut universitaire Jeunes en difficulté, Centre intégrée universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Ile-de-Montréal, 2022

pliquées (dont le placement) et le recours au tribunal et ce, de manière longitudinale (jusqu'à 9 ans, selon les cohortes). Le SIRTF a été utilisé pour connaître précisément les dates de début et de fin de chaque placement et ainsi reconstituer de manière fiable l'histoire de placement de l'enfant.

QUESTION : *Comment avez-vous exploité les données PIJ pour répondre à vos objectifs (méthodologie/analyses) ?*

RÉPONSE : D'une part, afin de décrire les trajectoires de placement et leur évolution depuis les modifications à la LPJ en 2007, nous avons constitué une cohorte d'enfants suivis durant les quatre années AVANT la réforme, et plusieurs cohortes d'enfants suivis dans différentes fenêtres de quatre ans APRÈS la réforme. L'idée étant de comparer les indicateurs de trajectoires de placement (recours au placement, stabilité, type de milieu substitut, durées cumulées en placement et projets de vie permanents) dans les différentes cohortes, afin d'en apprécier l'évolution dans le temps. Ces analyses comparatives sont grandement facilitées par la grande taille des cohortes constituées d'environ 10 000 enfants chacune et par le fait que les tests statistiques ne sont pas nécessaires pour déterminer si les différences observées entre les cohortes sont statistiquement significatives, puisque nous couvrons la totalité de la population visée.

D'autre part, des analyses plus sophistiquées ont été menées pour mieux comprendre les facteurs associés au bris de réunification. Pour ce faire, nous avons créé une cohorte d'enfants qui sont entrés dans les services de protection en 2007 et 2008, qui ont été subséquemment placés et réunifiés. L'historique de services de ces 3885 enfants a été documenté sur une période pouvant aller jusqu'à 9,5 ans (de 2007 à 2017). Une analyse de régression de Cox (ou analyse de survie) a permis d'identifier, parmi ces enfants réunifiés, les caractéristiques de l'enfant et de sa trajectoire de placement qui influencent non seulement la survenue d'un bris de réunification, mais aussi la rapidité avec laquelle ce bris survient. Ce type d'analyse de régression est très puissant pour prédire la survenue d'un événement (le bris de réunification), tout en tenant compte du fait que les enfants ont des durées d'observation variables, en fonction de la date de réunification à partir de laquelle ils deviennent à risque de bris. Ces analyses ont été rendues possibles grâce aux données longitudinales datées qui sont disponibles dans PIJ.

QUESTION : *Quels ont été les avantages à utiliser les données PIJ dans le cadre de cette étude ?*

RÉPONSE : L'exploitation des données PIJ est incontournable pour produire un portrait provincial représentatif des enfants suivis en protection de la jeunesse. En comparant plusieurs cohortes d'enfants suivis depuis 2003, l'ÉLPJ3 couvre 16 années de pratique en protection de la jeunesse au Québec. Les trajectoires sont décrites sur le long terme, très peu d'études ont des suivis allant jusqu'à 9 ans. La longueur de l'observation a permis de lever le voile sur des situations très fréquentes lorsque l'observation se prolonge. Par exemple,

© Institut universitaire Jeunes en difficulté, Centre intégrée universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Ile-de-Montréal, 2022

grâce à la cohorte d'enfants réunifiés, nous avons découvert que 61% d'entre eux devaient être replacés à l'intérieur des 9,5 années suivant leur entrée dans les services de protection. Dans le même sens, nous observons une durée cumulée en placement qui correspond en moyenne à 544 jours sur les 9,5 années suivant l'entrée dans les services, alors que cette durée est plutôt de 329 jours lorsque l'observation est limitée à 4 ans.

QUESTION ***: À quels défis avez-vous été confrontés en utilisant les données PIJ?***

RÉPONSE : Le principal défi réside dans la multiplicité des trajectoires de placement, ainsi que dans la complexité de reconstituer ces trajectoires, de développer des indicateurs qui sont pertinents et qui rendent bien compte de l'expérience de placement de l'enfant. Dans la construction des indicateurs et dans leur interprétation, nous avons eu besoin de consulter de nombreux experts. Nous avons consulté des personnes qui ont une connaissance approfondie de la nature des données saisies dans PIJ et de leur fiabilité, ainsi que des cliniciens et gestionnaires qui connaissent la réalité sur le terrain et qui sont en mesure d'expliquer certains résultats qui peuvent sembler surprenant ou contre-intuitifs. Les allers-retours avec ces experts sont essentiels pour assurer une interprétation nuancée et des conclusions fondées.

L'autre défi est associé à la rareté des données cliniques disponibles dans les données informationnelles (qui sont dénominalisées et codées) pour tenir compte des besoins des enfants et de leurs parents. Ces données sont bel et bien saisies dans l'application PIJ par les intervenants, afin d'assurer le suivi de leurs dossiers, mais peu d'entre elles sont encodées et versées dans la BDI. Ce qui fait en sorte qu'il est parfois difficile d'isoler l'effet d'une pratique (p.ex., réunification) de l'effet des besoins qui sont à l'origine de cette pratique (p.ex., difficultés de fonctionnement du parent ou de l'enfant). Néanmoins, soulignons que le volet qualitatif qui prend place dans chaque cycle de l'ÉLPJ, permet de pallier en partie cette lacune, en fournissant des données plus contextuelles et qualitatives sur les situations étudiées.

QUESTION ***: Quelles ont été les retombées de cette étude? Pour la recherche ? Pour la pratique ?***

RÉPONSE : Les résultats de l'ÉLPJ3 sont présentés au MSSS et déposés à l'Assemblée nationale pour guider les changements législatifs. Ils sont cités à maintes reprises dans le rapport de la Commission spéciale sur le droit des enfants et la protection de la jeunesse (Commission Laurent), pour appuyer l'importance d'assurer à

© Institut universitaire Jeunes en difficulté, Centre intégrée universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Ile-de-Montréal, 2022

chaque enfant une famille pour la vie. Les résultats de l'ÉLPJ3 ont également contribué à soutenir les recommandACTIONS[5] de la Commission dans le repositionnement de la réunification comme projet de vie à privilégier à tout prix. En effet, l'ÉLPJ3 indique que la présence d'une tentative de réunification antérieure qui ne s'est pas maintenue, augmente de 78% le risque qu'une réunification subséquente ne soit pas maintenue. Ce résultat fait ressortir toute l'importance de bien soutenir la réunification lorsque c'est le projet de vie déterminé pour l'enfant et de renforcer l'évaluation des capacités parentales pour éviter les bris de réunifications.

Chaque cycle de l'ÉLPJ constitue un point de mesure dans le temps permettant de faire un état de situation et de guider l'orientation des programmes et des politiques. Les résultats produits à grande échelle permettent de relativiser certains problèmes. Par exemple, on constate que l'instabilité en placement n'est pas généralisée à tous les enfants placés. Les résultats lèvent parfois le voile sur des réalités peu connues. Ainsi, les résultats ont révélé que la majorité des réunifications ne se maintiennent pas et que les durées maximales de placement sont très souvent dépassées.

Enfin, l'ÉLPJ3 est aussi un incubateur d'analyses secondaires. Les cohortes constituées peuvent être étudiées sous différents angles et les possibilités d'analyses sont multiples. Les trajectoires décrites à chaque cycle permettent d'appuyer des demandes de subvention et de nouvelles recherches, plus approfondies.

CONCLUSION

En prenant pour exemple l'ÉLPJ3, un vaste chantier de recherche provincial et longitudinal, cette entrevue a permis de faire un survol des étapes à suivre pour accéder aux données PIJ de plusieurs établissements à des fins de recherche. Cet exemple met en lumières les défis, mais aussi la portée des études multicentriques réalisées à partir des données PIJ pour connaitre la trajectoire des enfants à l'intérieur des services de protection. Ce type d'étude est essentiel pour soutenir les décideurs dans la planification de l'offre de services et dans l'amélioration des pratiques.

De plus en plus de chercheur.e.s québécois.e.s sont familier.ère.s avec l'exploitation des données PIJ. Certain.e.s ont recours aux données PIJ de manière exclusive (comme le volet quantitatif de l'ÉLPJ3), alors que d'autres vont les combiner à des données administratives provenant d'autres registres publiques, comme les données de santé de la RAMQ, les données policières ou scolaires. Dans le même ordre d'idées, certaines études jumèlent les données PIJ à des données observationnelles ou à des données collectées directement auprès de la clientèle par questionnaires, habituellement auprès de petits échantillons. Le jumelage des données PIJ sera abordé dans les bulletins publiés en 2023.

[5] Rapport de la Commission Laurent

RÉFÉRENCES

Drapeau, S., Hélie, S., Turcotte, D., Chateauneuf, D., Turcotte, G., Saint-Jacques, M.-C. et Poirier, M.-A. (2015). *L'évaluation des impacts de la loi sur la protection de la jeunesse : Qu'en est-il huit ans plus tard?*. Direction des jeunes et des familles du ministère de la Santé et des Services sociaux, 475 p.

Gouvernement du Québec (Avril, 2021). Instaurer une société bienveillante pour nos enfants et nos jeunes -Commission spéciale sur les droits des enfants et de la protection la jeunesse. https://www.csdepj.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Rapport_final_3_mai_2021/2021_CSDEPJ_Rapport_version_finale_numerique.pdf

Hélie, S., Drapeau, S., Châteauneuf, D., Esposito, T., Noël, J., Poirier, M-A., Saint-Jacques, M-C. (2020). *L'évaluation des impacts de la Loi sur la protection de la jeunesse : Point de mire sur la réunification familiale et le replacement*. Direction des jeunes et des familles du ministère de la Santé et des Services sociaux, 423 p. https://iujd.ca/fr/elpj3

Leclair Mallette, I-A., Royer, M-N., Hélie, S., Lesieux, E. et Précourt, S. (2021). Qu'est-ce que PIJ et pourquoi utiliser ses données en recherche? - Les dessous de PIJ, n:1. Montréal: IUJD, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. https://iujd.ca/sites/iujd/files/media/document/Bulletin%20PIJ_final.pdf

Turcotte, D., Hélie, S., Drapeau, S., Turcotte, G., St-Jacques, M.-C., Goyette, M., Gagné, M.-H., Poirier, M.-A., Simard, M.-C., Dessureault, D. et Pouliot, E. (2011). *Les impacts de la nouvelle Loi sur la protection de la jeunesse: Un premier bilan*. Programme Actions concertées, Rapport final déposé au FQRSC, 304 p.

Pour citer ce document : HÉLIE, Sonia, PRÉCOURT, Stéphanie, LECLAIR MALLETTE, Isabelle-Ann, ROYER, Marie-Noële et HÉBERT T., Sophie (2022). Étudier la réunification familiale et le replacement à partir des données PIJ - Les dessous de PIJ, n:4. Montréal: IUJD, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
Québec